

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2022**

Par lettre en date du 07.04.2022, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le mardi 12 avril 2022, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### **Ordre du jour :**

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Approbation comptes administratifs 2021.
- 6 – Dossier 2 : Approbation comptes de gestion 2021.
- 7 – Dossier 3 : Affectation des résultats 2021.
- 8 – Dossier 4 : Vote des taxes.
- 9 – Dossier 5 : Vote des budgets 2022.
- 10 – Dossier 6 : Vote des subventions.
- 11 – Dossier 7 : Adhésion commune Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre (SMGAAI).

Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 12 avril 2022 à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

### **1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, JAMBUT Denis, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, BOURDEIX Florence, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

**Excusés :** ADAM Benjamin sera en retard.

**Absent :**

### **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. GAUTIER Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> avril 2022.**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### **4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE**

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : Aucune décision n'a été prise.

## 5 – Approbation compte administratif 2021 Assainissement

- Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021, lequel se résume ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		120 692.12		135 120.45		255 812.57
Opérations de l'exercice	49 918.92	43 810.94	8 079.71	18 782.38	57 998.63	62 593.32
TOTAUX	49 918.92	164 503.06	8 079.71	153 902.83	57 998.63	318 405.89
Résultats de clôture		114 584.14		145 823.12		260 407.26
Restes à réaliser			15 550.00		15 550.00	
TOTAUX CUMULES	49 918.92	164 503.06	23 629.71	153 902.83	73 548.63	318 405.89
Résultats définitifs		114 584.14		130 273.12		244 857.26

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## 6 - Approbation du compte de gestion 2021 – Assainissement.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est donc approuvé.

## 7 – Affectation des résultats – Assainissement.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif 2021 approuvé ce jour :

Excédent de fonctionnement cumulé : 114 584,14 €

Excédent d'investissement 2021 : 145 823,12 €

Dépenses engagées non mandatées : 15 550,00 €

Recettes à recevoir : 0 €

Besoin de financement d'investissement : 0 €

Soit Excédent d'investissement cumulé : 130 273,12 €

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 114 584,14 € au compte 002 excédent antérieur reporté et l'excédent d'investissement de 130 273,12 € au compte 001 excédent antérieur reporté.

## 9 – Vote du budget 2022 Assainissement

Le projet de budget assainissement élaboré par M. le Maire et la commission des finances s'équilibre en section de fonctionnement à 153 233,85 € et en section d'investissement à 267 612,27 €. Vote à l'unanimité.

Arrivée de M. ADAM Benjamin à 21 heures.

## 5bis – Approbation du compte administratif 2021 - Commune

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 – Budget Commune – lequel se résume ainsi :

## COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		627 988.59	148 218.87		148 218.87	627 988.59
Opérations de l'exercice	851 154.49	910 920.15	139 007.73	230 738.09	990 162.22	1 141 658.24
TOTAUX	851 154.49	1 538 908.74	287 226.60	230 738.09	1 138 381.09	1 769 646.83
Résultats de clôture		687 754.25	56 488.51			631 265.74
Restes à réaliser			118 976.26	9 599.00	118 976.26	9 599.00
TOTAUX CUMULES	851 154.49	1 538 908.74	406 202.86	240 337.09	1 257 357.35	1 779 245.83
Résultats définitifs		687 754.25	165 865.77			521 888.48

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### 6bis – Approbation du compte de gestion 2021 – Commune

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est donc approuvé.

### 7bis – Affectation des résultats 2021 – Commune

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif 2021 approuvé ce jour :

Excédent de fonctionnement cumulé : 687 754,25 €

Déficit d'investissement cumulé : 56 488,51 €

Vu le montant du besoin de financement d'investissement qui se situe à 165 865,77 € :

Soit Déficit d'investissement : 56 488,51 €

Dépenses engagées non mandatées : 118 976,26 €

Recettes à recevoir : 9 599,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture de financement c/1068 : 165 865,77 €
- Affectation du solde à l'excédent reporté 002 : 521 888,48 €

### 8 – Vote des taxes 2022

Le Conseil Municipal vote les taux des deux taxes pour l'exercice 2022 comme suit et sans changement :

- Taxe foncière (bâti) : 26,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,90 %

### 9 – Vote du budget 2022 – Commune

Le projet de budget Commune élaboré par M. le Maire et la commission des finances s'équilibre en section de fonctionnement à 1 302 964,05 € et en section d'investissement à 541 026,82 €.

### 10 – Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- AS Pouligny Notre-Dame : 602 €
- Sensas'parc PND : 400 € + 100 € exceptionnels

- Comité des fêtes de PND : 602 €
- Club de l'amitié de Pouligny Notre-Dame : 347 €
- AFN Pouligny Notre-Dame : 194 €
- APE des Sentes : 160 €
- Coopérative scolaire de PND : 160 €
- PND Micro Informatique : 468 €
- Vélo sport de Pouligny Notre-Dame : 423 €
- St Blaise : 423 €
- Tennis Club : 314 €
- Atout Choeur : 310 €
- Golf Les Dryades : 300 €
- Prévention routière : 50 €
- Jardins Espersévérance : 50 €
- Le Vairon : 100 €
- Fondation patrimoine : 75 €
- Bip TV : 50 €

**Ajout d'un sujet obligatoire consécutif au vote du budget et passage à la M57 – Accord à l'unanimité**

**- M57 Fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement**

En raison du passage à la M57, le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

**11 – Adhésion commune Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre (SMGAAD).**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre, approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre mis à jour en conséquence.